

Année 2018  
Séance du 5 avril 2018

N° 13  
Objet : Recrutement agents  
contractuels sur des emplois  
saisonniers surveillance des  
piscines

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUY MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUILER Laurent  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René  
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor  
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
COSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUY MAUREL Marie Anne  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

**Etaient excusés :**

ISOARD Roger  
MAGAUD Marie José  
MUNOZ MALDONADO Julien

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

42\_DE-004-200067437-20180405-13\_05042018

**Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :**

Les piscines situées à Peyruis et à Saint-Auban, ouvrent pendant la période estivale, pour accueillir le public mais également les scolaires pour les cours de natation à la demande de l'Education Nationale.

Les piscines de Peyruis et de Saint-Auban ouvriront du 9 juin au 2 septembre 2018.

Afin d'assurer le fonctionnement de ces deux piscines, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents saisonniers.

- Piscine situé à Peyruis : 2 surveillants de baignade à temps complet
- Piscine situé à Saint-Auban : 4 surveillants de baignade à temps complet

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'ouverture des piscines de Peyruis et de Saint-Auban du 9 juin 2018 au 2 septembre 2018,

De procéder au recrutement de :

6 surveillants de baignade par référence au grade éducateur des activités physiques et sportives du 9 juin 2018 au 2 septembre 2018,

Les maîtres-nageurs-sauveteurs sont rémunérés sur la base d'un taux horaire équivalent à 15 euros brut.

Les maîtres-nageurs-sauveteurs qui assureront les fonctions de chef de bassin percevront une prime mensuelle de bassin de 70 euros brut sur la base d'un temps complet, au titre des responsabilités qu'il devra assumer.

Les BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) sont rémunérés sur la base d'un taux horaire équivalent à 14 euros brut.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

(Messieurs Martellini Patrick et Reinaudo Patrick étant sortis ils ne prennent pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

